



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-sixième jour du mois de novembre 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente : Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018

ADMINISTRATION MUNICIPALE

5. Dépôt d'un procès-verbal de correction : règlement de zonage
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
7. Adoption d'un avant-projet de règlement sur la gestion des déchets (REPORTÉ)
8. Demande de report de vacances : Sophie Arsenault et Pascal Bérubé
9. Embauche d'un employé à la division parcs et bâtiments
10. Avis de motion : règlement sur le traitement des élus municipaux
11. Dépôt et présentation d'un règlement sur le traitement des élus municipaux
12. Financement à long terme
 - 12.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 1 751 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018
 - 12.2 Résolution d'adjudication
13. Dépôt des listes des engagements financiers
14. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

BIBLIOTHÈQUE

15. Construction d'une bibliothèque municipale : réception provisoire des travaux

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Construction d'un étang aéré : paiement numéro 3
17. Construction d'un étang aéré : approbation de directives de changement

SANTÉ – BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Engagement d'un professeur pour la session hiver 2019
19. Nomination au conseil local du patrimoine



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Octroi des mandats pour l'enregistrement des servitudes pour les bornes sèches à Ville de Lac-Saint-Joseph
21. Amendement de la résolution numéro 567-2018 : travaux de réaménagement de la caserne
22. Réparation du camion autopompe Pierce 2007

SPORTS ET LOISIRS

23. Gratuité des plateaux sportifs pour les employés de la Ville
24. Budget : Fête de l'hiver 2019

TRANSPORT

25. Frais d'administration à l'entente de déneigement avec la Ville de Lac-Sergent

URBANISME

26. Demande de permis d'enseigne : 4280, route de Fossambault Carrossier Procolor
27. Demande de permis d'enseigne : 4505, route de Fossambault - Sublim Design
28. Demande de permis d'enseigne : 4669, route de Fossambault
29. Réception provisoire des travaux : développement domiciliaire Construction C.R.D.inc.
30. Cession de la rue et des servitudes : développement domiciliaire Construction C.R.D. inc.
31. Ouverture de rue : développement domiciliaire Construction C.R.D. inc.
32. Appui à la demande à la CPTAQ : Dominique Durand

AUTRES

33. Période de questions
34. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

622-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en reportant le point 7.
ADOPTÉE

623-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 comme il a été déposé.
ADOPTÉE

624-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 comme il a été déposé.
ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

ADMINISTRATION

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de corriger des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture dans le règlement numéro 1259-2014, le directeur général et greffier a modifié :

1. À l'annexe 1 du règlement numéro 1259-2014, la mention « 87-F » pour la mention « 87-REC ». La zone 87-REC existait avant la concordance, soit avant le règlement numéro 1417-2018. Ce nom de zone a été, par erreur, modifié par 87-F.
2. À l'annexe 1 du règlement numéro 1259-2014, la limite entre les zones 68-H et 69-H afin de la repositionner correctement. Cette erreur a été provoquée par la concordance. Plus précisément, la ligne a été déplacée vers la gauche par erreur lors de la concordance du règlement numéro 1417-2018.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

À cette séance, le maire Monsieur Pierre Dolbec dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

625-2018

DEMANDE DE REPORT DE VACANCES : SOPHIE ARSENAULT ET PASCAL BÉRUBÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil accepte que soient reportées en 2019, deux journées de vacances accumulées en 2018 par madame Sophie Arsenault, inspectrice adjointe, vu son absence pour congé de maternité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil accepte que soient reportées en 2019, trois journées de vacances accumulées en 2018 par monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE

626-2018

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher un employé occasionnel à la division parcs et bâtiments pour l'hiver 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Frédéric Boissonnier au poste de journalier spécialisé au parc de glisse du Grand-Héron, à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur, pour une durée de 15 semaines et ce, à partir du 26 novembre 2018.

Les conditions d'embauche apparaissent sur un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 22 novembre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-30-141.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à remplacer le règlement numéro 1298-2015 relatif au traitement des élus municipaux. M. Chabot dépose avec cet avis un projet de règlement contenant les mentions suivantes:



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

- la rémunération et les allocations de dépenses proposées;
- le mode d'indexation annuelle de la rémunération et des allocations prévue à partir du 1er janvier 2020;
- le nouveau règlement sera rétroactif au 1er janvier 2019.

Conformément à la loi qui régit la municipalité, cette procédure sera suivie d'un avis public contenant un résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance prévue pour l'adoption dudit règlement. Cet avis sera publié au moins 21 jours avant cette séance.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose et présente un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

RÈGLEMENT NUMÉRO APR-119-2018

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 2. OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 40 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 13 333 \$, et ce, à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 4. MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 5. ALLOCATION DE DÉPENSE

Chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant, égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépense.

ARTICLE 6. INDEXATION

À partir du 1^{er} janvier 2020, la rémunération et l'allocation de dépense, décrétées aux articles 3 et 5, sont indexées de la façon suivante :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

- L'indexation consiste à ajuster le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation de la population de la Ville, telle que décrétée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.
- Pour établir la rémunération indexée, le calcul est effectué en multipliant la rémunération de base par la population décrétée pour l'année courante, divisée par la population décrétée de l'année précédente.
- L'allocation de dépense décrétée à l'article 6 du présent règlement est alors fixée à 50 % du montant obtenu au paragraphe précédent.

ARTICLE 7. APPLICATION

Le directeur général et greffier est responsable de l'application du règlement.

ARTICLE 8. ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1298-2015.

ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 26^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

627-2018

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 1 751 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 4 DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 751 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
1429-2018	903 000 \$
1436-2018	848 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 1429-2018 et 1436-2018, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	58 000 \$	
2020	61 200 \$	
2021	63 600 \$	
2022	66 100 \$	
2023	68 700 \$	(à payer en 2023)
2023	1 432 600 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1429-2018 et 1436-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

628-2018

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 décembre 2018, au montant de 1 751 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

58 800 \$	2,65000 %	2019
61 200 \$	2,80000 %	2020
63 600 \$	3,00000 %	2021
66 100 \$	3,15000 %	2022
1 501 300 \$	3,20000 %	2023

Prix : 98,58200 Coût réel : 3,51725 %

2. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE
ST-RAYMOND-STE-CATHERINE

58 800 \$	3,52000 %	2019
61 200 \$	3,52000 %	2020
63 600 \$	3,52000 %	2021
66 100 \$	3,52000 %	2022
1 501 300 \$	3,52000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,52000 %



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

58 800 \$	3,58000 %	2019
61 200 \$	3,58000 %	2020
63 600 \$	3,58000 %	2021
66 100 \$	3,58000 %	2022
1 501 300 \$	3,58000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,58000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 4 décembre 2018 au montant de 1 751 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 1429-2018 et 1436-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,58200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 21 novembre 2018, laquelle comprend 180 commandes au montant de 145 724,05 \$.

629-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018, laquelle totalise la somme de 98 275,09 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE

630-2018 CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU les listes de déficiences en architecture, mécanique / électricité et structure;

ATTENDU le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage préparé par monsieur Dany Blackburn, architecte, en date du 15 novembre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 19 novembre 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale exécuté par l'entrepreneur général Construction N. Bossé inc.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

631-2018 CONSTRUCTION D'UN ÉTANG AÉRÉ : PAIEMENT NUMÉRO 3

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. relativement aux travaux de construction du 5e étang aéré;

ATTENDU que le paiement a été recommandé par monsieur Simon Barbeau, ingénieur de la firme SNC Lavalin, en date du 2 novembre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 21 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. au montant de 538 599,08 \$, relativement aux travaux de construction du 5e étang aéré. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 octobre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1423-2018, sous projet SP-01;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2.

ADOPTÉE

632-2018 CONSTRUCTION D'UN ÉTANG AÉRÉ : APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver les trois directives de changement DC-007-C1, DC-008-C1 et DC-009-C1 relativement aux travaux de construction du 5e étang aéré;

ATTENDU que le paiement a été recommandé par monsieur Simon Barbeau, ingénieur, de la firme SNC Lavalin, en date du 2 novembre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 26 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver les trois directives de changement DC-007-C1, DC-008-C1 et DC-009-C1 au coût total de 6 123,52 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1423-2018, sous-projet 03.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

633-2018 ENGAGEMENT D'UN PROFESSEUR POUR LA SESSION HIVER 2019

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 14 novembre 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser l'engagement de madame Céline Cartelli comme professeur pour des cours de danse swing à la session d'hiver 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-702-26-447 du budget 2019.

ADOPTÉE

634-2018

NOMINATION AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

ATTENDU que le règlement numéro 1243-2014 stipule que le conseil local du patrimoine est formé de membres nommés par le conseil municipal;

ATTENDU que deux personnes sont à nommer au conseil local du patrimoine pour pourvoir à deux postes vacants;

ATTENDU que le mandat de deux autres personnes est à renouveler;

ATTENDU le règlement numéro 1449-2018 amendant le règlement 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 14 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le conseil local du patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans :

- Monsieur Denis Blanchet;
- Monsieur Philippe Bertrand;
- Monsieur David Garneau;
- Monsieur David Gagnon.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

635-2018

OCTROI DES MANDATS POUR L'ENREGISTREMENT DES SERVITUDES POUR LES BORNES SÈCHES À VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

ATTENDU que la résolution numéro 476-2018 autorisait l'achat de deux bornes sèches de la compagnie L'ARSENAL et prévoyait l'installation de celles-ci;

ATTENDU que les deux bornes sèches seront installées sur le territoire de la Ville de Lac Saint-Joseph et que pour ce faire, une servitude permanente doit être enregistrée au registre foncier pour chacune de ces bornes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil mandate l'étude de Boilard, Renaud notaires inc. pour la préparation des servitudes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil mandate la firme DLT arpenteurs pour la préparation des descriptions techniques nécessaire pour la préparation de chacune des servitudes.

La somme nécessaire à l'établissement des servitudes est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1424-2018.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

636-2018 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 567-2018 : TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

ATTENDU la résolution numéro 567-2018 autorisant des travaux de réaménagement de l'espace de vie pour la garde en caserne;

ATTENDU que l'estimé de 2 450 \$, plus taxes, ne comprenait pas le coût de la main-d'œuvre municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 567-2018 afin d'y ajouter les coûts de la main-d'œuvre estimés à 1 448 \$;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ d'abroger le passage suivant : « d'imputer ladite dépense au poste 02-220-00-522 du budget incendie après une appropriation de 1 572 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté » et de le remplacer par : « que les dépenses pour le projet soient financées à même le budget de fonctionnement après un amendement budgétaire de 4 020,19 \$ du poste 02-230-00-454 au poste 03-310-00-725 ».

ADOPTÉE

637-2018 RÉPARATION DU CAMION AUTOPOMPE PIERCE 2007

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 16 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des réparations du camion autopompe Pierce 2007 à l'Arsenal au coût de 23 722,69 \$, plus taxes.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-220-01-526, après une appropriation de 14 407,11 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

638-2018 GRATUITÉ DES PLATEAUX SPORTIFS POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 14 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'amender la Politique de tarification pour offrir l'utilisation gratuite des plateaux sportifs aux employés de la Ville.

ADOPTÉE

639-2018 BUDGET : FÊTE DE L'HIVER 2019

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 14 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser le budget présenté pour la Fête de l'hiver 2019, ainsi que les dépenses qui y sont prévues.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'octroi des contrats de plus de 2 000 \$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer les dépenses au poste budgétaire numéro 02-701-63-649.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

TRANSPORT

640-2018 FRAIS D'ADMINISTRATION À L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE LAC-SERGENT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser une modification du projet d'entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver ainsi que le balayage de rue par la Ville de Lac-Sergent pour le chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, afin d'y ajouter des frais d'administration de 15 %.

ADOPTÉE

URBANISME

641-2018 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4280, ROUTE DE FOSSAMBAULT - CARROSSIER PROCOLOR

ATTENDU la demande d'un permis d'enseigne déposée par madame Mélissa Laroche, pour Carrossier Procolor, au 4280, route Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 32-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 19 et le 21 novembre 2018;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 19 novembre 2018 et les documents fournis par la requérante;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil exige qu'un aménagement paysager soit réalisé au pied de l'enseigne;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise l'octroi d'un permis à madame Mélissa Laroche pour la pose d'une enseigne au 4280, route de Fossambault.

ADOPTÉE

642-2018 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4505, ROUTE DE FOSSAMBAULT - SUBLIM DESIGN

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée par monsieur Jean-Yves Michaud, de SUBLIM Design, pour le 4505, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 19 et le 21 novembre 2018;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 19 novembre 2018 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'octroi de permis à monsieur Jean-Yves Michaud pour la pose d'enseignes au 4505, route de Fossambault.

ADOPTÉE

643-2018 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4669, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par monsieur Albert Auclair pour le 4669, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 19 et le 21 novembre 2018;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 16 novembre 2018 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'octroi d'un permis à monsieur Albert Auclair afin d'ajouter une enseigne sur la structure existante au 4669, route de Fossambault.

ADOPTÉE

644-2018 RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CONSTRUCTION C.R.D. INC.

ATTENDU la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Construction C.R.D. inc. concernant des travaux municipaux pour permettre le prolongement de la rue Bellevue et de la rue Père-Marquette;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réception provisoire suite à l'exécution des travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 20 novembre 2018;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de ceux présentés à la liste des déficiences et des travaux non-complétés numéro 1 préparé par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 20 novembre 2018;

ATTENDU que l'entrepreneur a déposé à la Ville une garantie pour couvrir le coût des travaux à corriger ou à compléter, au montant de 206 907,79 \$;

ATTENDU que les documents administratifs exigés ont été déposés;

ATTENDU qu'un cautionnement d'entretien des travaux réalisés a également été déposé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil procède à la réception provisoire des travaux de construction du projet de développement domiciliaire Construction C.R.D. inc.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

645-2018

**CESSION DE LA RUE ET DES SERVITUDES : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
CONSTRUCTION C.R.D. INC.**

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Construction C.R.D. inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue, le passage piétonnier et les servitudes de drainage nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou en absence de ce dernier, madame la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer les contrats notariés pour la cession d'une partie du lot 4 369 757, une partie du lot 5 990 963 et une partie du lot 6 125 406 et pour l'établissement des servitudes sur les lots 4 369 757 partie et 5 990 962 partie, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

La rue à céder est identifiée par les numéros de lots 4 369 757 et 5 990 963 alors que le passage piétonnier à céder correspond au lot numéro 6 125 406. Les servitudes de drainage correspondent au lot 4 369 757 partie qui est la propriété de Construction C.R.D. inc. et au lot 5 990 962 qui est la propriété de M. Soucy et Mme Galarneau.

ADOPTÉE

646-2018

**OUVERTURE DE RUE : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CONSTRUCTION C.R.D.
INC.**

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 6 228 385 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue Bellevue et du prolongement de la rue Père-Marquette sur le lot 6 228 385.

Le prolongement de la rue Bellevue est montré par un liseré jaune et le prolongement de la rue Père-Marquette est montré par un liseré rouge sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, ing., directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 novembre 2018.

ADOPTÉE

647-2018

APPUI À LA DEMANDE À LA CPTAQ : DOMINIQUE DURAND

ATTENDU la demande de monsieur Dominique Durand, adressée auprès de la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 4 366 469 afin d'agrandir le lot 4 366 799 pour en faire un usage autre qu'agricole;

ATTENDU que la superficie du lot 4 366 799, situé au 104, route des Érables, sera portée à 4 000 mètres carrés afin de le rendre conforme au Règlement de lotissement numéro 1260-2014;

ATTENDU que, bien qu'il y ait d'autres emplacements disponibles sur le territoire, le demandeur souhaite agrandir la résidence actuelle pour en faire une résidence bifamiliale;

ATTENDU que la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 1259-2014 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la partie du terrain demandée pour l'aliénation est gazonnée et non utilisée à des fins agricoles;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU, selon les critères de la CPTAQ, d'autoriser la demande de monsieur Dominique Durand, adressée auprès de la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer l'aliénation d'une partie du lot 4 366 469 afin d'agrandir sa résidence actuelle sise au 104, route des Érables, située en zone agricole sur le lot 4 009 674, cadastre du Québec, pour en faire une résidence bifamiliale et, conséquemment, en faire un usage autre qu'agricole.

ADOPTÉE

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

648-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore la séance du mois de novembre 2018.

L'assemblée est levée à 20 h 06.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER